

AVIS PUBLIC



**ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT
RCA 40-35**

AVIS est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté, lors de la séance du 3 décembre 2019, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA140), afin d'inclure des dispositions sur l'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement ».

Ce règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité, soit le 16 décembre 2019, et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 18 décembre 2019.

Ninon Meunier
Secrétaire d'arrondissement substitut